

# dispositifs de qualification et d'adaptation à l'emploi des demandeurs d'emploi

# T 16

AVRIL 2025

COLLECTION PRO

## PROGRAMMES DE QUALIFICATION ET PROFESSIONNALISATION

## DISPOSITIFS INDIVIDUELS

## AUTRES DISPOSITIFS

	HABILITATION SERVICE PUBLIC (HSP) 1 <sup>ER</sup> NIVEAU DE QUALIFICATION	ACTIONS QUALIFIANTES ET PRÉQUALIFIANTES DU PRF	PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)	AIDE INDIVIDUELLE RÉGIONALE À LA FORMATION (AIR)	AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION (AIF)	PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)	COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)	E2C, EPIDE ET SMV
<b>OBJECTIFS</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir, en 24 mois maximum, un premier niveau de qualification professionnelle sanctionné par un diplôme ou une certification reconnue répondant aux besoins de l'économie Régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer ou accéder à une qualification pour accéder à un l'emploi adaptés à la réalité des besoins de l'économie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation mise en place à l'initiative d'une branche ou d'un OPCO, en lien avec France Travail, pour répondre à des besoins en recrutement des employeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif d'Aide Individuelle dans le cadre d'un environnement réel et sérieux d'accessibilité à l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financer le coût pédagogique du parcours personnalisé de formation d'un demandeur d'emploi, quand aucun autre dispositif de formation professionnelle ne peut être mobilisé pour garantir son retour à l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer une aide à la formation pour compléter les compétences d'un demandeur d'emploi afin de satisfaire un besoin de recrutement identifié et accroître les chances de retour à l'emploi du bénéficiaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation du capital de droits à la formation (en euros) utilisables pour maintenir ou accroître son niveau de qualification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner des jeunes en difficulté vers l'emploi et la formation grâce à des parcours adaptés et individualisés dans un cadre militaire pour l'EPIDE et le SMV</li> </ul>
<b>BÉNÉFICIAIRES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir 16 ans ou plus, être en recherche d'emploi, faiblement qualifiés et avec des difficultés d'insertion et/ou d'apprentissage</li> <li>Priorité aux personnes en situation de handicap, habitants des QPV et ZRR, demandeurs d'emploi de longue durée, parents isolés, bénéficiaires de minima sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi (sous conditions, salariés en insertion par l'activité économique ou en contrat aidé)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi ou salariés en insertion par l'activité économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes (16-25 ans), en recherche d'emploi</li> <li>Demandeurs d'emploi</li> <li>Salariés licenciés économiques</li> <li>Créateurs/repreneurs d'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail dont le projet a été validé dans le cadre du PPAE ou du contrat d'engagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les demandeurs d'emploi qui se voient proposer un emploi nécessitant une adaptation par le biais d'une formation.</li> <li>Les salariés recrutés en CUI ou CDDI.</li> <li>Les travailleurs handicapés employés dans des entreprises adaptées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnes d'au moins 16 ans en emploi, ou accueillie en ESAT, à la recherche d'un emploi ou accompagnée dans un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Jeunes entre 18 et 25 ans (à partir de 16 ans pour l'E2C), peu ou pas qualifiés et en démarche active de recherche d'emploi ou de formation</li> </ul>
<b>CARACTÉRISTIQUES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcours de formation adapté à la situation du candidat (alternance périodes d'activité et de formation possible) avec diagnostic et accompagnement individualisés ; remise à niveau et renforcement des compétences de base ou formation professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 types de parcours de formation possibles :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours pré-qualifiants visant l'acquisition des bases techniques préalables et, selon les besoins, des compétences associées permettant l'accès à une formation certifiante identifiée</li> <li>- parcours certifiants permettant l'obtention totale ou partielle d'une certification enregistrée au RNCP ou reconnue par une branche professionnelle en vue d'accéder à un emploi qualifié et de favoriser la sécurisation du parcours professionnel</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation de 400 heures maximum avec une partie en entreprise (jusqu'à 800 heures pour la formation aux métiers du numérique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sont éligibles :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions de qualification de niveaux 1 à 3 figurant au RNCP ou professionnalisantes</li> <li>- actions de spécialisation en lien avec une première qualification dans le même domaine que celui de la spécialisation</li> <li>- formations supérieures de niveaux 4 à 7, qui s'inscrivent dans une démarche d'accès à l'emploi</li> <li>- projets de création / reprise d'entreprise</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement personnalisé dans la mise en oeuvre du projet d'évolution professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation réalisée par l'employeur ou un organisme externe (tutorat, AFEST ou hybride)</li> <li>Maximum 450 h (dépassement du nombre d'heures envisageable pour les bénéficiaires relevant du PIC ou dans le cadre de dispositifs spécifiques)</li> <li>Dépôt d'une offre d'emploi par l'employeur et conclusion d'une convention préalable avec France Travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le CPF est mobilisable pour suivre une formation certifiante ou bénéficier d'un accompagnement VAE, d'un bilan de compétences, préparer le permis de conduire, créer une entreprise</li> <li>Seul le titulaire peut décider de mobiliser son CPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>E2C : 4 à 18 mois, évaluation et plan de formation, intégration progressive, périodes de stage et de consolidation des savoirs de base, de suivi et d'accompagnement jusqu'à 1 an après la sortie du dispositif</li> <li>EPIDE : 10 mois en moyenne, internat et port d'uniforme, ateliers de formation et d'insertion, sport, périodes de stage et activités culturelles</li> <li>SMV : parcours «volontaire stagiaire» 8 à 12 mois avec formation militaire, complémentaire (CFG, CSST...) et qualifiante (+ tutorat) ou parcours «volontaire expert» 1 an renouvelable 4 fois avec formation militaire et spécifique et emploi au sein du SMV</li> </ul>
<b>STATUT RÉMUNÉRATION FINANCEMENT</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par France Travail ou par la Région</li> <li>Prise en charge Région des coûts pédagogiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par France Travail ou par la Région</li> <li>Prise en charge Région des coûts pédagogiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut de stagiaire de la formation professionnelle avec selon les droits rémunération versée par France Travail</li> <li>Prise en charge OPCO des coûts pédagogiques ou France Travail sous conditions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide de 5 000 € maximum de la Région pour les frais pédagogiques</li> <li>Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par France Travail ou la Région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aide plafonnée à 4 000 € pour le public non PIC et 6 000 € pour le public PIC</li> <li>Statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec selon les droits, rémunération versée par France Travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut de stagiaire de la formation professionnelle</li> <li>Aide de France Travail à l'employeur selon les cas pour financer la formation</li> <li>Pour une POEI : Possibilité de financement complémentaire par l'OPCO de l'employeur</li> <li>Selon les droits : ARE Formation ou Rémunération de formation de France Travail (RFFT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité de mobilisation du CPF autonome (droits préalablement inscrits sur le compte CPF)</li> <li>Possibilité d'abondement par un financeur</li> <li>Reste à charge obligatoire de 100 € à régler par le titulaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (peut être pris en charge par l'employeur ou l'OPCO)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>E2C : stagiaire de la formation professionnelle, rému. de 300€ (moyenne / mois), financement Région</li> <li>EPIDE : contrat de volontariat pour l'insertion, indemnités 210€ / mois et 90€ / mois conservées pour la fin du parcours. ASR, permis AM et B finançables</li> <li>SMV : contrat militaire, solde de 345€ / mois pour le «volontaire stagiaire» et 745€ / mois pour le «volontaire expert». Permis B finançable</li> </ul>
<b>CONTACT ET LIENS UTILES</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions Locales, France Travail, PLIE, CAP Emploi, conseillers insertion des départements...</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.03</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions Locales, France Travail, PLIE, CAP Emploi, conseillers insertion des départements...</li> <li>Région Nouvelle-Aquitaine 05 49 55 76 02 • form.continue@nouvelle-aquitaine.fr</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.0</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Travail</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.09</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missions Locales, France Travail, PLIE, CAP Emploi, conseillers insertion des départements...</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.10</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Travail</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.01</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Travail</li> </ul> <p>↓ Fiche technique G 1.04</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mon compte formation</li> </ul> <p>↓ Fiche technique E 1.2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance</li> <li>EPIDE (établissement pour l'insertion dans l'emploi)</li> <li>SMV : Service volontaire militaire</li> </ul>

Dispositifs Région

RETROUVEZ TOUS LES TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES MESURES SUR [CAP-METIERS.PRO](https://www.cap-metiers.pro)